

Communiqué de presse

NOMINATION

Olivier Corolleur est nommé directeur général adjoint et directeur « Fibre, infrastructures et territoires » de l'Arcep

Paris, le 8 novembre 2021

Olivier Corolleur est nommé ce jour directeur général adjoint de l'Arcep. A compter du 29 novembre 2021, il occupera également le poste de directeur « Fibre, infrastructures et territoires » de l'Arcep.

Ingénieur général des mines, diplômé de l'Ecole Polytechnique et de Télécom Paris Tech, Olivier Corolleur est affecté en 2003 au ministère de l'Industrie où il est d'abord chargé du secrétariat du Réseau national de recherche en télécommunication, puis chargé de mission pour la mise en place des pôles de compétitivité.

Il rejoint en 2007 les services du Premier ministre en tant que chef du bureau des Technologies et des réseaux de communication de la direction du Développement des médias (devenue, en janvier 2010, la direction générale des Médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la Communication).

Il rejoint l'Arcep en 2010 ; d'abord comme chef de l'unité réglementation et gestion du spectre et adjoint au directeur de la direction du Spectre et des relations avec les équipementiers, puis, en 2012, comme directeur des Affaires économiques et de la prospective et, en 2014, comme directeur « Internet et utilisateurs ».

En 2016, Olivier Corolleur devient sous-directeur des communications électroniques et des postes au sein de la Direction générale des entreprises.

Sa prise de fonction en tant que directeur « Fibre, infrastructures et territoires » de l'Arcep sera effective le 29 novembre 2021. Il succède à ce poste à Guillaume Mellier, nommé directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN.

En savoir plus sur la direction « Fibre, infrastructures et territoires » de l'Autorité

La direction "Fibre, infrastructures et territoires" (DIT) est chargée de la régulation des marchés du haut et du très haut débit fixe qui comprennent notamment les offres utilisées par les exploitants de réseau et les offres de gros utilisées pour fournir des services à haut /très haut débit sur le marché de détail. A cet effet, elle mène les analyses de marchés correspondantes et met en œuvre et contrôle les obligations en découlant.

La direction "Fibre, infrastructures et territoires" est également chargée de préparer le cadre réglementaire, dit « symétrique » applicable à l'établissement et à l'accès des réseaux en fibre optique et d'en contrôler le respect par les opérateurs. Elle contribue notamment à définir et suivre la mise en œuvre des règles de mutualisation de ces réseaux au bénéfice des consommateurs (prix, qualité de service).

Elle assure également les relations de l'Autorité avec les collectivités territoriales dont elle suit l'intervention notamment au titre de l'aménagement du territoire. Elle anime le groupe de liaison entre l'Autorité, les collectivités territoriales et les opérateurs.

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
anne-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion

Documents associés

[Téléchargez la photo d'Olivier Corolleur en haute définition](#)

[En savoir plus sur les directions de l'Arcep](#)

[Les biographies des directrices et directeurs de l'Arcep](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
anne-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion